



Erreur de ma banque en ma faveur

Par flolof, le 30/09/2009 à 15:59

Bonjour,

ma banque à commis une erreur en ma faveur en effet 5 chèques qui ne m'était pas destinés pour un montant total de 140 milles euros ont été déposé par un tiers.
J'ai contacté ma banque pour leur signaler l'erreur mais ils n'ont toujours pas rectifiés le "tir".

Ma question est la suivante :

Un ami ma dit que du fait que ça ne soit pas mon argent, je serai dans l'obligation de les rembourser mais dû fait que cela soit une erreur de leur part, je peux demander un remboursement par mensualité dans le cas où je dépenserai la totalité de la somme ou que je la transfèrerai la somme ailleurs.

Est-ce vrai ?

Excusez ce langage,

mais dans ce cas je m'achète une maison comptant et tant pis si je rembourse à vie 10 euros par mois par exemple.

Je vous remercie par avance